

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue **jeudi le vingt et un octobre deux mille dix**, au bureau administratif de la Société au 229, rue St-Omer, Lévis (Québec)

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
M. Jean-François Carrier, Directeur général

-ORDRE DU JOUR-

1. Ordre du jour
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du jeudi 16 septembre 2010
3. Adjudication – Contrat pour le déneigement du lot 2 434 867, rue St-Laurent (Lévis)
4. Adjudication – Contrat pour le déneigement du Centre d'opération de la Société de transport de Lévis
5. Embauche d'un mécanicien (compagnon) pour le service de soir
6. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat de rabatement par taxi dans le secteur de la Martinière et le secteur « Est » de la ville de Lévis
7. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat de rabatement par taxi dans le quartier de St-Jean-Chrysostome (Lévis)
8. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat de rabatement par taxi dans le secteur du Chemin des Iles et du Domaine des Bois (Lévis)
9. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat de rabatement par taxi dans le secteur de la rue St-Laurent (Lévis)

10. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat de rabatement par taxi dans le secteur « Ouest » des Chutes-de-la-Chaudière (Lévis)
 11. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat d'un service de navette pour les conducteurs d'autobus en 2011
 12. Prix ATUQ « Réalisation exceptionnelle » Félicitations à monsieur Sylvain Lévesque, madame Diane Blouin, messieurs Mario Dumas, Stéphane Roy, Philippe Picard et Michaël Mayrand
 13. Nominations de madame Patricia Morin, technicienne en administration et monsieur Jean-François Carrier, directeur général à titre de représentants autorisés de la Société de transport de Lévis auprès de Revenu Québec pour l'inscription au Service en ligne « clicSÉCUR »
 14. Confirmation de la commande des équipements « vente et perception électronique » à la société Affiliated computer services Solutions France (ACS) et acceptation du bordereau de commande et des coûts
 15. Comptes payables
 16. Points divers
 - a) Autorisation d'embaucher sur une base contractuelle un chargé de projet pour gérer le déploiement du « système de vente et perception électroniques - OPUS »
 - b) Colloque ATUQ 2011
 17. Période de questions
 18. Levée de l'assemblée
-

1. - Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2010-128-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire du jeudi, 21 octobre 2010 soit adopté tel que présenté.

Adoptée-.

2. - Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du jeudi 16 septembre 2010

- RÉSOLUTION 2010-129 -

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE le Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire tenue jeudi,
16 septembre 2010 soit adopté tel que lu.

Adoptée-.

3. - Adjudication Contrat pour le déneigement du lot 2 434 867, rue St-Laurent (Lévis)

- RÉSOLUTION 2010-130 -

CONSIDÉRANT : la résolution no 2010-123 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres pour le déneigement de l'aire d'accès et du stationnement du lot 2 434 867, rue St-Laurent, Lévis;

CONSIDÉRANT : les soumissions reçues le 15 octobre 2010;

CONSIDÉRANT : l'analyse des soumissions reçues par Monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien et sa recommandation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde un contrat pour le déneigement de l'aire d'accès et de stationnement du lot 2 434 867, rue St-Laurent, Lévis à l'entreprise Bergedac Ltée (Lévis) d'une durée d'un (1) an pour la période 2010-2011 au prix de 3 100 \$ (taxes en sus), selon les conditions contenues dans le devis T-2010-04 ENT et dans la soumission de l'entrepreneur .

Adoptée-.

4.- Adjudication – Contrat pour le déneigement du Centre d'opération de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION 2010-131 –

CONSIDÉRANT : la résolution no 2010-123 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des aires d'accès et des stationnements du Centre d'opération de la Société de transport de Lévis;

CONSIDÉRANT : les soumissions reçues le 15 octobre 2010;

CONSIDÉRANT : l'analyse des soumissions reçues par Monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien et sa recommandation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde un contrat pour le déneigement des aires d'accès et des stationnements du Centre d'opération de la Société de transport de Lévis à la compagnie Les Entreprises Dumas et Fils Inc. (Lévis) d'une durée d'un (1) an pour la période 2010-2011 au prix de 15 400 \$ (taxes en sus), selon les conditions contenues dans le devis T-2010-03 ENT et dans la soumission de l'entrepreneur .

Adoptée-

5.- Embauche d'un mécanicien (compagnon) pour le service de soir

- RÉSOLUTION 2010-132 -

CONSIDÉRANT : que depuis le départ de Monsieur Jean-Martin Nadeau, mécanicien (compagnon) le 1^{er} juin 2010, son poste a été comblé par un préposé au service sur une base temporaire;

CONSIDÉRANT : que depuis le 1^{er} juin 2010, cinq (5) mécaniciens (compagnon) sont assignés à la réparation des véhicules;

CONSIDÉRANT : qu'avant le départ de Monsieur Nadeau, six (6) mécaniciens (compagnon) étaient assignés au service de l'entretien;

CONSIDÉRANT : les besoins du service de l'entretien pour la réparation des véhicules et assurer leur disponibilité pour les opérations;

CONSIDÉRANT : que depuis deux (2) ans, aucun mécanicien sur une base volontaire n'a démontré un certain intérêt à travailler sur le quart de travail de soir (16h à 1h30) soir du lundi au jeudi ou du mardi au vendredi, selon les besoins de la Société;

CONSIDÉRANT : que l'embauche d'un mécanicien (compagnon) est déjà prévu au budget pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'un mécanicien (compagnon) au service de l'entretien.

QUE le comité d'embauche soit composé de monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien et de monsieur Mario Sirois, adjoint au directeur général.

QUE les conditions de travail pour cette occupation soient celles prévues à la convention collective de travail.

Adoptée-.

6.- Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat de rabatement par taxi dans le secteur de la Martinière et de secteur « Est » de la ville de Lévis.

- RÉSOLUTION 2010-133 -

CONSIDÉRANT : que le contrat du rabatement par taxi dans le secteur de la Martinière et le secteur « Est » de la ville de Lévis se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de l'article 81 de la loi sur les sociétés de transport en commun L.R.Q., chapitre S-30.01 : une société peut conclure un contrat de services de transport collectif avec un titulaire de permis de propriétaire de taxi sans avoir à y être autorisé nommément par un décret visé au premier alinéa de l'article 7 de la

loi concernant les services de transport par taxi
(chapitre S-6.01);

CONSIDÉRANT : la recommandation générale d'autoriser monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'exploitation à entreprendre des démarches auprès d'une ou des entreprises ou associations propriétaires de taxi en mesure de desservir le secteur de la Martinière et le secteur « Est » de la ville de Lévis.

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'exploitation à entreprendre des démarches auprès d'une ou des entreprises ou associations propriétaires de taxi en mesure de desservir le secteur de la Martinière et le secteur « Est » de la ville de Lévis.

Adoptée-.

7.- Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat de rabattement par taxi dans le quartier de St-Jean-Chrysostome (Lévis).

- RÉSOLUTION 2010-134 -

CONSIDÉRANT : que le contrat du rabattement par taxi dans le quartier de St-Jean-Jean-Chrysostome (Lévis) se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de l'article 81 de la loi sur les sociétés de transport en commun L.R.Q., chapitre S-30.01 : une société peut conclure un contrat de services de transport collectif avec un titulaire de permis de propriétaire de taxi

sans avoir à y être autorisé nommément par un décret visé au premier alinéa de l'article 7 de la loi concernant les services de transport par taxi (chapitre S-6.01);

CONSIDÉRANT : la recommandation générale d'autoriser monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'Exploitation à entreprendre des démarches auprès d'une ou des entreprises ou associations propriétaires de taxi en mesure de desservir le quartier de St-Jean-Chrysostome (Lévis).

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise monsieur Sylvain Lévesque, directeur l'Exploitation à entreprendre des démarches auprès d'une ou des entreprises ou associations propriétaires de taxi en mesure de desservir le quartier de St-Jean-Chrysostome(Lévis).

Adoptée-

8.- Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat de rabatement par taxi dans le secteur du Chemin des Iles et du Domaine des Bois (Lévis).

- RÉSOLUTION 2010-135 -

CONSIDÉRANT : que le contrat du rabatement par taxi dans le secteur du Chemin des Iles et du Domaine des Bois (Lévis) se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de l'article 81 de la loi sur les sociétés de transport en commun L.R.Q., chapitre S-30.01 : une société peut conclure un

contrat de services de transport collectif avec un titulaire de permis de propriétaire de taxi sans avoir à y être autorisé nommément par un décret visé au premier alinéa de l'article 7 de la loi concernant les services de transport par taxi (chapitre S-6.01);

CONSIDÉRANT : la recommandation générale d'autoriser monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'Exploitation à entreprendre des démarches auprès d'une ou des entreprises ou associations propriétaires de taxi en mesure de desservir le secteur du Chemin des Iles et du Domaines des Bois (Lévis).

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'Exploitation à entreprendre des démarches auprès d'une ou des entreprises ou associations propriétaires de taxi en mesure de desservir le secteur du Chemin des Iles et du Domaine des Bois (Lévis).

Adoptée-

9.- Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat de rabattement par taxi dans le secteur de la rue St-Laurent (Lévis).

- RÉSOLUTION 2010-136 -

CONSIDÉRANT : que le contrat du rabattement par taxi dans le secteur de la rue St-Laurent (Lévis) se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de l'article 81 de la loi sur les sociétés de transport en commun L.R.Q., chapitre S-30.01 : une société peut conclure un contrat de services de transport collectif avec un titulaire de permis de propriétaire de taxi sans avoir à y être autorisé nommément par un décret visé au premier alinéa de l'article 7 de la loi concernant les services de transport par taxi (chapitre S-6.01);

CONSIDÉRANT : la recommandation générale d'autoriser monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'Exploitation à entreprendre des démarches auprès d'une ou des entreprises ou associations propriétaires de taxi en mesure de desservir le secteur de la rue St-Laurent (Lévis).

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'Exploitation à entreprendre des démarches auprès d'une ou des entreprises ou associations propriétaires de taxi en mesure de desservir le secteur de la rue St-Laurent (Lévis).

Adoptée-.

10.- Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat de rabattement par taxi dans le secteur « Ouest » des Chutes de la Chaudière (Lévis).

- RÉSOLUTION 2010-137 -

CONSIDÉRANT : que le contrat du rabattement par taxi dans le secteur « Ouest » des Chutes-de-la-Chaudière (Lévis) se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de l'article 81 de la loi sur les sociétés de transport en commun L.R.Q., chapitre S-30.01 : une société peut conclure un contrat de services de transport collectif avec un titulaire de permis de propriétaire de taxi sans avoir à y être autorisé nommément par un décret visé au premier alinéa de l'article 7 de la loi concernant les services de transport par taxi (chapitre S-6.01);

CONSIDÉRANT : la recommandation générale d'autoriser monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'Exploitation à entreprendre des démarches auprès d'une ou des entreprises ou associations propriétaire de taxi en mesure de desservir le secteur « Ouest » des Chutes-de-la-Chaudière (Lévis).

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'Exploitation à entreprendre des démarches auprès d'une ou des entreprises ou associations propriétaire de taxi en mesure de desservir le secteur « Ouest » des Chutes-de-la-Chaudière (Lévis).

Adoptée-

11.- Autorisation d'aller en appel d'offres pour le renouvellement de contrat d'un service de navette par taxi pour les conducteurs(trices) d'autobus en 2011.

- RÉSOLUTION 2010-138 -

CONSIDÉRANT : que le contrat de navette par taxi pour le transport des conducteurs (trices) d'autobus à certains points de relève de parcours d'autobus

dans l'arrondissement Desjardins (Lévis) se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT : que ce service de navette par taxi mis en place le 4 janvier 2010 a permis de récupérer le temps effectué par les préposés au service de l'entretien au transport des conducteurs(trices) d'autobus, et ainsi permettre à ceux-ci de disposer d'un peu plus de temps dans l'accomplissement de leurs tâches liées aux activités de maintenance et d'entretien des véhicules;

CONSIDÉRANT : que la mise en place de ce nouveau service permet aux conducteurs(trices) d'autobus de diminuer le temps d'attente pour se déplacer vers leur point de relève en semaine et la fin de semaine;

CONSIDÉRANT : les coûts d'opérations d'un tel service de navette par taxi après neuf (9) mois d'activités;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'Exploitation à entreprendre des démarches auprès d'une ou des entreprises ou associations propriétaires de taxi en mesure d'offrir un service de navette par taxi pour le transport des conducteurs(trices) d'autobus de la Société de transport de Lévis pour l'année 2011

Adoptée-

12.– Prix ATUQ « Réalisation exceptionnelle » Félicitations à monsieur Sylvain Lévesque, madame Diane Blouin, messieurs Mario Dumas, Stéphane Roy, Philippe Picard et Michaël Mayrand.

- RÉSOLUTION 2010-139 –

CONSIDÉRANT : que depuis l'année 2006, l'Association du Transport Urbain du Québec (ATUQ) dont la Société de transport de Lévis en est membre, tient un colloque sur une base annuelle dont le thème de cette année était : « L'innovation au service à la clientèle ». Ce colloque qui s'est tenu à Sherbrooke les 14 et 15 octobre a permis de rencontrer et d'entendre des conférenciers de renommée nationale et internationale nous parler de procédés et de technologies innovatrices en matière de transport collectif.

CONSIDÉRANT : que dans le cadre de ce rendez-vous les Sociétés membres de l'ATUQ, profitent de cette occasion pour honorer par la remise d'un prix reconnaissance des employés qui ce sont démarqués par leur contribution exceptionnelle au rendement de leur organisation;

CONSIDÉRANT : que cette année les récipiendaires du Prix ATUQ « Réalisation exceptionnelle » pour la Société de transport de Lévis sont Monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'exploitation, ainsi que Madame Diane Blouin, superviseure et Messieurs Mario Dumas, Stéphane Roy, Philippe Picard et Machaël Mayrand, superviseurs, qui ont été en mesure de démontrer au cours de la dernière année par leur professionnalisme, leur engagement et leur volonté à poursuivre le développement de la Société de transport de Lévis notamment par leurs efforts à :

- Assurer la régularité et la fiabilité du réseau dans un contexte d'amélioration de service et d'accroissement de l'achalandage.
- S'impliquer dans des projets novateurs et rassembleurs, axés sur de nouvelles technologies et le développement durable.
- Contribuer au développement d'un nouveau réseau de transport collectif dont l'entrée en vigueur est prévue pour l'été 2011.

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil adresse à Monsieur Sylvain Lévesque, directeur de l'exploitation, madame Diane Blouin, superviseure et à messieurs Mario Dumas, Stéphane Roy, Philippe Picard et Michaël Mayrand du service de l'Exploitation des félicitations pour le prix reconnaissance (Prix ATUQ « Réalisation exceptionnelle ») qu'ils ont reçu à l'occasion du 7^e colloque de l'Association du Transport Urbain du Québec (ATUQ) qui a eu lieu les 14 et 15 octobre 2010 à Sherbrooke.

Adoptée-.

13.- Nominations de madame Patricia Morin, technicienne en administration et monsieur Jean-François Carrier, directeur général à titre de représentants autorisés de la Société de transport de Lévis auprès de Revenu Québec pour l'inscription au Service en ligne « clicSÉQUR »

CONSIDÉRANT : l'importance pour la Direction générale et les services administratifs de la ST Lévis de pouvoir avoir accès aux informations contenues dans les dossiers la concernant auprès de Revenu Québec;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

QUE madame Patricia Morin, technicienne en administration et monsieur Jean-François Carrier, directeur général soient autorisés à signer, au nom de la Société de transport de Lévis, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

Adoptée-

14.- Confirmation de la commande des équipements « vente et perception électroniques » à la société Affiliated computer services Solutions France SAS (ACS) et acceptation du bordereau de commande et des coûts

- RÉSOLUTION NO 141 -

CONSIDÉRANT la résolution 2010-090 du 8 juillet 2010 qui autorisait la conclusion d'un partenariat avec la Société de transport de Montréal dans le cadre de l'implantation d'un système de vente et de perception électroniques;

CONSIDÉRANT que la Comité Directeur OPUS a approuvé l'intégration de la Société de transport de Lévis au

Systeme de Vente de perception OPUS en date du 14 septembre 2010;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la loi sur les Sociétés de transport en commun, le ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), Monsieur Laurent Lessard, a autorisé le 29 septembre 2010 la Société de transport de Lévis à conclure, sans de demande de soumission, un contrat avec la société Affiliated computer services Solutions France SAS (ACS) pour la fourniture des équipements requis dans le cadre de l'implantation du système de « Vente et de perception électroniques »;

CONSIDÉRANT l'offre commerciale déposée par ACS en août 2010 pour l'intégration de la Société de transport de Lévis au dossier « Vente et Perception électroniques » ;

CONSIDÉRANT que les prix contenus dans l'offre commerciale sont valable jusqu'au 31 octobre 2010 et qu'il est nécessaire de confirmer les quantités relativement à l'acquisition des équipements de vente et de perception électroniques;

CONSIDÉRANT que le 20 août 2010, la Direction générale des finances municipales confirmait l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), Monsieur Laurent Lessard, du règlement 104 de la Société de transport de Lévis, décrétant un emprunt de 2 400 000\$ servant à financer la mise en place du système de « vente et perception électroniques »;

CONSIDÉRANT que ce projet d'investissement figure dans la liste des projets en parachèvement du ministère des Transports du Québec et qu'il sera subventionné à hauteur de 75% par le gouvernement du Québec par l'entremise du Programme d'Aide Gouvernementale au Transport Collectif des Personnes (PAGTCP) et qu'à cette fin, une somme de 1 500 000\$ a été provisionnée par le Secrétariat du Conseil du Trésor telle que confirmé dans la lettre du 22 mars dernier par la Direction de la Chaudière-Appalaches du MTQ;

CONSIDÉRANT l'effet budgétaire net de ce projet d'investissement (incluant les coûts d'implantation, les taxes et les frais de financement) sur le service de dette de la ST Lévis représente un déboursé (capital et intérêt) de 82 000\$ annuellement pour les dix (10) prochaines années :

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation finale auprès du ministre des Transports a été déposée en date du 28 septembre 2010 et est actuellement en cours d'analyse et qu'une réponse est attendue sous peu;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la ST Lévis de déployer dès mai 2011 son système de « vente et perception électronique »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE suivant la réception de la confirmation de la subvention du ministre des Transport du Québec, la Société de transport de Lévis confirme les quantités des équipements à être fournis par ACS pour un montant de 989 659,85\$ à l'exclusion des taxes, tel que détaillé au bordereau joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la Société de transport de Lévis accepte les conditions de paiement comme suit :

- 25% - À la commande
- 50% - À la livraison des équipements
- 20% - À la mise en service commerciale ou au plus tard 6 mois après la livraison
- 2,5% - 12 mois après la livraison
- 2,5% - À la fin de la garantie

Adoptée-

15.- Comptes payables

- RÉSOLUTION 2010-142-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire : # 36 à # 39 522 085.01 \$

Bordereaux nos : # 15502 à #16129 910 434.44 \$

Paiements directs : Aucun

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, *Jean-François Carrier, trésorier* certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2010 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

16.- Points divers

- RÉSOLUTION 2010-143-

- a) Autorisation d'embaucher sur une base contractuelle un chargé de projet pour gérer le déploiement du « système de vente et perception électroniques – OPUS »

CONSIDÉRANT la résolution 2010-090 du 8 juillet 2010 qui autorisait la conclusion d'un partenariat avec la Société de transport de Montréal dans le cadre de l'implantation d'un système de vente et de perception électroniques – « Opus »;

CONSIDÉRANT l'ensemble des étapes franchies à ce jour en vue de l'intégration de la ST Lévis au sein du « Groupe OPUS » dirigé par la Société de transport de Montréal à savoir :

- Autorisation par la STM d'intégrer le « groupe Opus » - 11 août 2010
- Réception d'une offre commerciale de la firme Affiliated computer services Solutions France SAS (ACS) pour l'acquisition des équipements - 13 août 2010
- Approbation du règlement d'emprunt 104 – 2,4 M\$ - 20 août 2010
- Confirmation de l'inscription du projet dans les parachèvements du MTQ – subvention de 1,5 M\$ - 25 août 2010
- Dérogation du ministre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du Territoire (MAMROT) pour négocier de gré à gré avec ACS – 29 septembre 2010
- Demande d'autorisation finale au MTQ – en cours d'analyse

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action détaillé et un organigramme de tâches relatifs au déploiement de ce nouveau système de vente et perception électroniques ont été préparés par la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière de ce plan d'action et devant la complexité technologique du projet et de ses impacts sur les systèmes et procédures de l'organisation, il s'avère que le personnel de la ST Lévis n'a pas la disponibilité requise pour en assurer le déploiement;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisation d'offrir à sa clientèle le loisir d'utiliser ce nouveau mode de paiement dès juin 2011;

CONSIDÉRANT que pour s'assurer du respect de l'échéancier et diminuer les risques d'échec, il est dans l'intérêt de la ST Lévis de recruter une ressource spécialisée qui connaît l'ensemble des activités à réaliser et maîtrise la technologie des systèmes et équipements à acquérir;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de M. Richard Laviolette qui jusqu'à tout récemment faisait partie de l'équipe de la Direction des projets majeurs de la Société de transport de Montréal;

CONSIDÉRANT que de l'avis de la Direction générale, M. Richard Laviolette possède l'expertise nécessaire pour mener à bien le déploiement du système de vente et perception électroniques à la ST Lévis puisqu'il a, au cours des cinq (5) dernières années, dirigé l'implantation du « système Opus » à la Société de transport de Montréal et coordonné le déploiement de ce système auprès des autres sociétés de transport en commun du Québec membres du « Groupe Opus »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

QUE la ST Lévis embauche M. Richard Laviolette pour une période de 10 mois à compter du 25 octobre 2010 jusqu'au 26 août 2011 à raison de 35 heures / semaine au taux horaire de 57,14 \$ pour assurer la direction du déploiement du système de vente et perception électronique « Opus »;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à revoir le mode de rémunération de M. Laviolette selon l'évolution des discussions et après entente avec le Ministère des transports du Québec, le tout dans le respect des limites budgétaires établis dans la présente résolution.

Adoptée-

**b) Colloque ATUQ (Association du Transport Urbain du Québec)
2011**

- RÉSOLUTION 2010-144 -

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2006, l'Association du Transport Urbain du Québec (ATUQ) tient sur une base annuelle son colloque dans la ville de l'une des neuf (9) Sociétés de transport au Québec, membre de cette association ;

CONSIDÉRANT que la Société de transport de Lévis (StLévis) est l'une des neuf (9) Sociétés, membre de l'ATUQ ;

CONSIDÉRANT qu'un cours de la prochaine année, la Ville de Lévis célébrera de façon particulière ses origines et son évolution à l'occasion du 375^e anniversaire de la fondation de la Seigneurie de Lauzon, du 150^e anniversaire de fondation de la Ville de Lévis et du 10^e anniversaire de la Ville de Lévis ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de ses célébrations de nombreuses activités auront lieu à Lévis, entraînant la venue de nombreux visiteurs et la participation des citoyens et des citoyennes de la Ville de Lévis à celles-ci ;

CONSIDÉRANT que la Société de transport de Lévis occupera un rôle majeur dans les déplacements des visiteurs et de la population sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Société de transport de Lévis déploiera son nouveau réseau et qu'elle sera alors en mesure de présenter son plan de mise en œuvre pour l'amélioration des services et pour l'implantation de mesures prioritaires;

CONSIDÉRANT le rayonnement que connaîtra la Ville de Lévis et la Société de transport de Lévis au cours de la prochaine année ;

Il est proposé par madame Marjorie Guay
Appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à effectuer les démarches nécessaires pour que la Société de transport de Lévis soit l'hôte du prochain colloque annuel de l'ATUQ prévu à l'automne 2011.

17. - Période de questions

- **Projet OPUS**

1. À la question quant au coût de ce projet d'un usager le Président indique qu'il est admissible à des subventions à hauteur de 75% et que si tout va comme prévu, la 1ere phase de son déploiement au début 2011.
2. Nouveau réseau : les usagers renouvellent leur souhait d'être consultés pour la conception du nouveau réseau , ce à quoi le Président répond que des séances d'informations publiques seront tenues à l'automne et au début 2011. Le Président réaffirme qu'aucune modification n'est envisagée avant juin 2011.

18.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2010-145 -

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Janet Jones

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois